



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER JEAN-ZAY

MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le Mardi 22 Septembre 2026 à 18h30, les Conseillers du quartier Jean-Zay se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville

Présents :

Élu : Frédéric DUPONT, Adjoint délégué du quartier Jean-Zay

Conseillers de quartier : Hakim BIBOUDA, Stéphanie BRICHE, Romain CAMUS, Pascale DUCAROUGE, Matthieu GELEBART, Samy KAYALI, Valérie LAHEURTE, Philippe NEUMAN, Alice PINTA, Baptiste SAGNIERE, Thibaud VERNAY

Absents excusés : Monique BEN SOUSSAN, Bernard CAMUS, Sybille D'OIRON, Bernard DAMAY, Victor DUMAS, Sabrina HADJADJ

Absents : Yoan PEESMEESTER

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Rappel renouvellement des Conseils de quartier
- b. Séparateurs vélos dans les rues : les Conseillers de quartier y sont-ils favorables ?

2. Points relatifs au quartier Jean-Zay

- a. Voirie – Environnement
- b. Sécurité
- c. Finances
- d. Animations Place Jean-Zay
- e. Divers

3. Questions / Réponses

4. Clôture de la réunion.

Monsieur Frédéric DUPONT remercie les Conseillers de quartier de leur présence et introduit la séance.

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Rappel renouvellement des Conseils de quartier

Votre mandat de Conseiller de quartier prendra fin le 31 décembre prochain.

Pour les Conseillers de quartier qui souhaitent se représenter, un nouvel appel à candidatures aura donc lieu du 1^{er} au 31 décembre. Il vous suffira de vous connecter sur la Plateforme participative de la Ville <https://pensonsensemble.levallouis.fr/>, de remplir le formulaire et d'y déposer :

- . une lettre de motivation
- . une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- . un justificatif de domicile

Il est absolument nécessaire de résider dans le quartier duquel vous postulez.

La première réunion pour ces nouveaux Conseillers de quartier se tiendra en février-mars 2027.

b. Séparateurs vélos dans les rues : les Conseillers de quartier y sont-ils favorables ?

➔ Vote des Conseillers de quartier à main levée

Avant de procéder au vote, je souhaite vous informer qu'à l'événement *Eco-village* du 12 septembre dernier dans les jardins de l'Hôtel de Ville, un questionnaire portant sur les séparateurs vélo a été proposé au public sur le stand de la Police municipale. Une urne était mise à disposition afin de recueillir les réponses. Cette démarche fait suite à la demande de Madame le Maire visant à recueillir l'avis du public sur les séparateurs vélo à Levallois.

Sur ce même stand, il y avait la *Brigade de proximité*, composée de 4 policiers. Ces agents se déplacent à pied afin de renforcer leur visibilité sur le terrain et de favoriser le lien avec la population et les commerçants. Nous ferons en sorte que cette brigade soit présente lors d'une prochaine réunion.

Je vais maintenant vous donner les résultats du questionnaire.

Les Levalloisiens sont-ils favorables ?

. Au total, 38 personnes ont rempli et déposé le questionnaire. Parmi les répondants, seuls 42,1% déclarent pratiquer le vélo (dont 7,9% occasionnellement et 34,2% régulièrement).

. L'adhésion au principe des séparateurs est largement majoritaire : 76,4% des répondants se déclarent favorables à leur mise en place, dont 63,2% "tout à fait favorables", et 13,2% "plutôt favorables". À l'inverse, 18,4% se déclarent "défavorables" et 5,3% "sans avis".

Plusieurs enseignements ressortent des réponses recueillies :

. Le soutien au principe des séparateurs est majoritaire et transversal : 76,4% des répondants y sont favorables, y compris parmi les non-cyclistes.

. Le choix du matériau et de la hauteur constitue un point de discussion récurrent.

. La configuration des rues étroites de Levallois est régulièrement évoquée. Plusieurs répondants préconisent ainsi des dispositifs légers et adaptés à la configuration des voies, tels que de la peinture ou des plots bas, plutôt qu'un dispositif plus massif de type béton.

Les mesures comportementales sont perçues comme complémentaires aux séparateurs physiques ? La maîtrise de la vitesse, la gestion des livraisons ainsi que les actions de sensibilisation et, le cas échéant, de verbalisation sont citées comme des leviers complémentaires nécessaires.

Nous allons maintenant procéder au vote à main levée :

- Avis favorable : 10
- Avis défavorable : 1

○ *Parfois, les séparateurs ne sont pas assez visibles.*

En effet, nous avons prévu de les changer régulièrement avec un entretien constant, et de rajouter une couleur sur les pistes cyclables afin qu'elles soient plus visibles.

Aussi, des plaintes nous sont remontées car certains séparateurs se dévissent, se décalent... nous allons prévoir une ligne budgétaire pour entretenir le dispositif.

Il y a également, comme je vous l'indiquais précédemment, un souci de largeur des trottoirs à Levallois, où certaines rues ne peuvent pas être élargies comme on le souhaiterait. On pratiquera un autre dispositif si les trottoirs le permettent.

En revanche, il y a aussi un problème d'incivilité, car certaines personnes ne traversent pas dans les passages piétons mais à travers la route, donc risque de chute.

2. Points relatifs au quartier Jean-Zay

a. Voirie – Environnement

• **Trottoirs**

- **Dépôts sauvages** : *que fait la Mairie ou quels sont les moyens prévus pour lutter contre les dépôts sauvages et les mégots dans notre quartier ?*

Les dépôts sauvages sont pris en compte dans les tournées de nettoyage chaque jour sur la ville, ou sur appel des équipes d'Allo Propreté.

Cela a représenté 420 tonnes en 2025 (350 tonnes en 2024). C'est un chiffre plutôt stable qui est donc uniquement lié à l'incivilité.

En parallèle nous menons des actions afin de retrouver les auteurs de dépôts sauvages, dans les cas où ils ne sont pas directement identifiables.

Un autre volet important est le respect des horaires de présentation des bacs pour la collecte. Des rappels sont effectués auprès des gardiens ou syndics. Lorsque cela est nécessaire des courriers sont envoyés et en cas de récidive, ils sont taxés.

Entre 2022 et 2026 le montant des amendes pour les dépôts sauvages est passé d'environ 5 000€ par an à 40 000€ par an.

Lors d'un constat de dépôt sauvage, un premier courrier à la signature de Sophie DESCHIENS, est adressé à l'auteur, avec photo dudit constat, afin de lui préciser que le dépôt de déchets non conteneurisés sur la voie publique est interdit sur le territoire communal et qu'en cas de récidive, une taxation peut être appliquée.

Lorsqu'il y a récidive, un deuxième courrier à sa signature est adressé. Il rappelle le 1^{er} et indique la date avec photo du nouveau dépôt constaté, et précise qu'il a nécessité une intervention spécifique d'enlèvement en dehors des circuits habituels de collecte. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais correspondants ont donc été mis à sa charge.

- *A côté de la papeterie 73 rue Rivay, il y avait une poubelle qui n'existe plus, mais il y a toujours des déchets*

Nous allons en référer au service compétent

- **Travaux** : comment concilier "piétons sur les trottoirs et les travaux" ?

Concernant les travaux, les cheminements piétons sont systématiquement pris en compte dans les autorisations délivrées aux entreprises.

En général, on essaie de conserver le cheminement sur le trottoir concerné par les travaux, sinon on peut les dévier sur le stationnement à proximité, ou bien des déviations sont mises en place sur les trottoirs en face.

- **Scooters et trottinettes** : scooter à contre-sens sur le trottoir rue Pierre- Brossolette (dont le conducteur identifiable rentre chez lui) ; vélos et trottinettes électriques à contre-sens sur les trottoirs rues Aristide-Briand et Louis-Rouquier (dont les conducteurs sont de Levallois) !

Ce sujet a déjà été évoqué lors de la dernière séance du mois de juin.

Nous sommes tout à fait sensibles et très attentifs sur ce sujet.

D'ailleurs, une campagne de communication a été faite pour les trottinettes et les vélos roulant à contresens".

Mais en effet, c'est un vrai sujet que nous prenons à bras le corps avec les moyens que nous avons. Nos agents de la Police municipale réalisent très fréquemment des opérations de contrôle pour mettre à mal ces mauvaises habitudes.

Entre avril et août, ce ne sont pas moins de 226 opérations qui ont été réalisées, menant à 356 verbalisations.

Les policiers municipaux poursuivront les contrôles et les verbalisations afin de faire évoluer les comportements dangereux, de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers de l'espace public et de prévenir les accidents.

- *Peut-on prendre les pistes cyclables à contre-sens ?*

NON c'est absolument interdit ! car si un autre cycliste arrive de l'autre sens...

Si la Brigade de proximité les aperçoit, elle peut alerter le poste central afin de repérer les individus en infraction sur les caméras de la ville, et les arrêter plus loin.

Elle avait un objectif de prévention mais aujourd'hui, de contraventions.

- **Hébergement personnes sans-abri** : *est-il prévu d'avoir un hébergement pour les sans-abri, car depuis le début de l'été, il y a un monsieur qui traîne dans notre quartier. Il n'est pas gênant et ne demande rien à personne, mais il dort dehors. Il me fait de la peine.*

D'ailleurs, il y en a 2 : un en fauteuil roulant et un autre sur son banc.

Nous connaissons cette situation et n'avons malheureusement que peu de moyens pour agir efficacement.

Nous avons sollicité la Protection Civile, dont les bénévoles effectuent régulièrement des maraudes, afin d'établir un lien en espérant que cette personne accepte l'aide et l'accompagnement qui lui sont proposés.

- **Végétalisation** : *avec les fortes chaleurs de cet été qui sont amenées à se répéter, quel est le plan de la Ville pour lutter contre, et en particulier y a t'il un plan de végétalisation de la ville ?*

Nous sommes passés de 17 à 70 arbres sur la Place Jean-Zay ainsi que dans les rues Raspail et Pierre-Brossolette, qui ont bien poussé.

Par ailleurs, la rue Raspail a été entièrement végétalisée, entre la rue Aristide-Briand et le Centre Aquatique, et la rue Pierre-Brossolette avant et après la Place Jean-Zay, contribuant significativement au renforcement de la présence du végétal dans ce secteur.

Concernant la végétalisation des rues réalisée au cours des trois dernières années, les opérations suivantes ont été menées :

- Végétalisation de l'avenue André-Malraux, avec la création de massifs reliant les tilleuls entre eux grâce à des plantations d'arbustes et de vivaces, après désimperméabilisation du trottoir.
- Plantation d'arbres rue Louise-Michel, entre la rue Marius-Aufan et le rond-point Bineau, avec aménagement des pieds d'arbres et arbustes et vivaces.
- Plantation d'arbres rue Camille-Desmoulins, avec végétalisation des pieds d'arbres par des arbustes et vivaces.
- Plantation d'arbres rue Vergniaud, avec végétalisation des pieds d'arbres par des arbustes et vivaces.
- Plantation d'arbres rue Trébois, entre la rue Louis-Rouquier et la rue Henri-Barbusse, avec aménagement des pieds d'arbres et arbustes et vivaces.
- Plantation d'arbres rue Jules-Verne, avec végétalisation des pieds d'arbres par des arbustes et vivaces.
- Plantation d'arbres rue Carnot, entre la place Henri-Barbusse et rue Jacques-Ibert, avec végétalisation des pieds d'arbres par des arbustes et vivaces.

Pour 2027, une opération similaire est prévue rue du Président Wilson.

Cela fait partie d'un grand plan de réaménagement du centre ville. Les Services travaillent sur l'agrandissement des trottoirs, tout en réfléchissant au verdissement de cette voie. Il y aura une concertation.

Concernant la rénovation du Parvis de l'Hôtel de Ville, elle se fera avec un choix de matériaux adéquat.

- **Panneaux solaires** : après échange avec ceux qui ont essayé de faire les démarches, il s'avère qu'aucune copropriété n'a jamais entrepris de couvrir son toit avec des panneaux solaires, parce que ce n'était rentable pour personne. Or les panneaux solaires se développent à la campagne et nous avons appris qu'en France, les entreprises démarchent les particuliers pour en installer sur leur toit.

Pourquoi :

- les panneaux s'installent-ils si peu à Levallois ?
- l'équivalent ne fonctionne-t-il pas en ville ?
- est-ce une question de surface ?
- Si oui, la ville ne pourrait-elle pas encourager les immeubles voisins à se réunir sur ces projets ?

Le développement des panneaux solaires à Levallois est confronté à plusieurs spécificités locales. Deux technologies doivent être distinguées :

- Les panneaux solaires thermiques, destinés à la production d'eau chaude, constituent une solution éprouvée et techniquement maîtrisée. Leur réussite repose essentiellement sur un dimensionnement adapté des installations.
- Les panneaux photovoltaïques, destinés à la production d'électricité, sont aujourd'hui confrontés à un contexte économique moins favorable en raison de la baisse significative des tarifs de rachat de l'électricité. Les modèles d'autoconsommation collective apparaissent désormais plus pertinents, mais restent plus complexes à mettre en œuvre sur les plans technique, juridique et organisationnel, en particulier dans les copropriétés urbaines.

À Levallois, plusieurs facteurs expliquent également le faible recours à la solarisation :

- une forte densité urbaine limitant les surfaces disponibles ;
- un périmètre patrimonial important nécessitant l'accord des Architectes des Bâtiments de France ;
- l'obligation de raccordement au réseau de chaleur urbain sur certaines opérations neuves, qui réduit parfois l'intérêt économique des panneaux solaires.

La Ville poursuit néanmoins ses actions d'information et d'accompagnement via l'ALEC et le cadastre solaire. Une étude sur la solarisation et la végétalisation des toitures est par ailleurs engagée, afin d'identifier les potentiels de développement et de produire un guide pratique destiné aux propriétaires et copropriétés.

- Une Conseillère de quartier indique qu'après avoir pris un avis auprès de l'ALEC, le coût de l'entretien est assez colossal !
- **Climatiseurs** : un autre sujet est à entrevoir dans le même ordre d'idée de trouver des sources d'énergie, et de se protéger de la chaleur avec la multiplication des climatisations particulières, la chaleur et le bruit qu'elles suscitent jour et nuit. Quelles parades, quelles alternatives ?

À la suite des derniers épisodes caniculaires que nous venons de vivre et au regard des demandes que nous commençons à recevoir de la part des Levalloisiens souhaitant équiper leur logement, nous avons fait un point avec la Direction de l'Urbanisme sur notre politique en la matière.

Ainsi, il a été convenu que chaque projet devrait être étudié au cas par cas.

De façon plus générale, il sera systématiquement privilégié des installations communes au sein d'une copropriété. Au-delà de la mutualisation des coûts, les installations peuvent être ainsi installées en toiture, être visuellement moins visibles et acoustiquement plus loin des fenêtres des habitations voisines.

Pour les installations individuelles :

- Les installations donnant sur cour et sur les balcons seront privilégiées, et devront faire l'objet d'un coffrage esthétique et acoustique.
- Les installations en façade donnant sur rue seront évitées afin de ne pas défigurer les immeubles.

Comme vous pourrez le constater, chaque situation sera traitée en fonction des spécificités de chacune d'entre elles.

- *Le réseau froid et chaud est-il ouvert aux copropriétés ?*

Oui tout à fait.

- **Récupération des eaux de pluie : la Ville la pratique-t-elle ?**

Aux États-Unis, les citoyens commencent à se mobiliser contre la multiplication des "data centers" (centres de données), parce qu'ils génèrent du bruit et renchérissent l'électricité. Ils seront aussi consommateurs d'eau, si j'ai bien compris, à Levallois, alors que les centrales nucléaires sont ralenties en France pour cette raison. Comment ces inconvénients sont-ils appréhendés par la ville ?

Nous menons un travail important sur ce sujet pour réutiliser cette ressource.

Les parcs les plus récents sont dotés d'un système de récupération des eaux pluviales. Nos installations sont également pilotées par un système de gestion centralisée, où les éventuelles fuites peuvent être détectées, permettant une programmation de l'arrosage la nuit afin d'être plus efficace.

Toutefois, pendant ces fortes chaleurs et selon la situation, l'arrosage peut être maintenu quelques heures en journée afin de garantir la survie des plantations. En effet, la plupart des végétaux, arbustes, vivaces et arbres présents dans nos différents espaces verts sont habitués depuis plusieurs décennies à bénéficier d'un arrosage régulier. Si celui-ci était interrompu brutalement, nous assisterions inévitablement à de nombreuses pertes de notre riche patrimoine arboré.

Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Anatole-France, il est prévu la réalisation de trois cuves de récupération d'eau de pluie, laquelle sera destinée à l'arrosage des végétaux.

De même, dans le cadre de l'extension de la cour de l'école Françoise-Dolto, cet espace a été désimperméabilisé, ce qui signifie que les matériaux utilisés permettent l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. De plus, les pentes de la cour ont été conçues pour diriger ces eaux vers les arbres et les massifs d'arbustes. Cette gestion favorise leur absorption naturelle et évite de rejeter les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

Cette année, nous avons également installé un système de filtrage au Centre Aquatique qui permet là aussi de récupérer les eaux usées et de les utiliser pour l'arrosage.

b. Sécurité

- **Pollution sonore : que fait la police contre la pollution sonore (motos, voitures) ?**

Ce sujet a déjà été évoqué lors de la dernière séance du mois de juin :

"Les motos qui circulent Place Jean-Zay n'ont pas l'air de respecter les 30 kms/h. Il y a une grande nuisance sonore. Le panneau "Zone 30" n'est pas assez visible.

On pourrait peut-être envisager d'y installer un radar ?

Nous sommes tout à fait sensibles et très attentifs sur ce sujet.

Madame le Maire travaille actuellement avec les Services de la Ville afin que des mesures soient prises pour atténuer ce bruit, étude des matériaux, etc.

Toutefois, comme pour les opérations de contrôle des trottinettes, vélos ou scooters circulant à double sens, la Police municipale mène des opérations de contrôle, au moyen d'un sonomètre qui permet après de verbaliser les nuisances sonores trop importantes.

Néanmoins, nous avons un sujet pour l'instant : les radars anti-bruits n'ont pas encore été agréés par l'État, nous ne pouvons donc pas en installer en l'état. Le jour où ce le sera, ils permettront d'avoir un radar fixe, pérennisant le contrôle et libérant du temps à nos policiers pour effectuer leurs autres missions.

c. Finances

- ***Budget consacré au quartier Jean-Zay : peut-on avoir un état financier des réalisations pour notre quartier et que représente t'il sur l'ensemble de la commune ?***

Question à laquelle il est compliqué de répondre précisément pour 2 raisons :

- 1) Le budget de la ville n'est pas construit en séparant les quartiers, mais doit être envisagé comme un tout, prenant en considération différentes priorités et besoins d'investissements. Typiquement, lorsque l'on planifie le verdissement de Levallois, on ne planifie pas le verdissement de Jean-Zay puis de Général Leclerc, Front de Seine, etc...
Non, il s'agit bien d'un plan à l'échelle communale.
- 2) La plupart des travaux impactent l'ensemble de la ville. Typiquement, si on compte en valeur absolue, la place Jean-Zay refaite a coûté un bras. Faudrait-il par principe investir exactement la même somme dans Front-de-Seine ? ça n'a pas de sens. L'investissement se programme fonction du projet.

Accessoirement, des travaux au Centre Aquatique, doivent-ils être imputés au budget Jean-Zay, alors que tous les Levalloisiens en bénéficient ?

- *Une Conseillère de quartier tient à préciser que la présentation sur les finances de la Ville était très bien !*

d. Animations Place Jean-Zay

- *Où en sont les animations prévues sur la Place Jean-Zay ?*

Je me suis mis en relation avec le Conservatoire, et des animations vont avoir lieu plusieurs week-ends dans l'année par des ensembles.

Les dates proposées par le Conservatoire à ses professeurs sont les suivantes :

- Samedi 12 décembre (concert de Noël)
- Samedi 30 janvier
- Samedi 20 ou 27 mars (week-end de Pâques)
- Samedi 22 mai

Nous envisageons également de donner un temps aux Associations afin de se présenter et faire une animation sur la Place Jean-Zay.

e. Divers

- *Est-il envisageable à Levallois de se doter d'un système informatique unique pour toutes les infrastructures ? Ainsi certaines démarches pourraient être facilement réalisées sans présenter un justificatif de domicile.*

C'est déjà le cas. En effet, pour les Levalloisiens, la plupart de leurs démarches d'inscription s'effectue directement sur le portail famille. Donc le point d'accès unique existe.

- *Point sur le devenir du local ex garage Ferrari : "Grand Frais" ne s'est pas installé chez Ferrari. A t-on plus de nouvelles ?*

Ancien garage Ferrari (site Pozzi)

Le site de l'ancien garage Pozzi, situé au 105-107 rue Aristide Briand, représente environ 4 000 m² répartis sur deux niveaux ainsi qu'un showroom de 127 m² en façade sur rue.

Ce site fait l'objet de prescriptions fortes au PLU en cas de démolition/reconstruction (plan masse).

À ce jour, les projets étudiés visent un maintien de la structure actuel avec une vocation économique.

Un premier projet prévoyant l'installation d'une grande surface alimentaire associée à une salle de sport n'a pas été poursuivi, en raison des contraintes logistiques et des nuisances qu'aurait générées la gestion des livraisons sur l'espace public.

Depuis cet été, un nouvel opérateur étudie la reconversion du site avec une meilleure intégration des flux logistiques à l'intérieur même de l'emprise. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude, associant activités sportives, commerces et activités liées à l'automobile. Aucune décision définitive n'est arrêtée à ce stade, mais les réflexions se poursuivent afin d'aboutir à un projet compatible avec les contraintes du site et les attentes du quartier.

3. Questions / Réponses

- *Rue Pierre-Brossolette :*
 - *À côté de la pharmacie, l'auto-école "Espoir" gare ses voitures sur les emplacements livraisons, sur les trottoirs...*

Nous allons leur adresser un courrier.

- *L'emplacement livraisons a été déplacé près du Franprix qui fait l'angle, les gens se mettent en warning et déchargent.*

Souvent, lorsque le poste central les repère sur les caméras, le temps qu'une brigade arrive, le contrevenant est reparti.

4. Prochaine séance : réunion Plénière Mercredi 2 décembre 2026

Monsieur Frédéric DUPONT clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallois.fr
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois